Nations Unies A/C.3/67/SR.1

Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 1re séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2012, à 10 heures

Président : M. Mac-Donald . . . . . (Suriname)

Sommaire

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 131 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-53733X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 45.

Déclaration du Président

1. **Le Président** demande à la Commission de faire porter ses efforts sur les questions de fond ayant trait aux points inscrits à l'ordre du jour, puisqu'elle a le privilège d'examiner des problèmes qui intéressent directement l'humanité. Bien que les avis des membres divergent sur les priorités concernant la réalisation des objectifs dans le domaine du développement social ou la mise en œuvre des droits des groupes vulnérables, le Président est convaincu que la Commission trouvera un terrain d'entente qui permettra de faire progresser la situation des détenteurs de droits. Il se réjouit de la retransmission sur le Web de toutes les réunions officielles des grandes commissions, ce qui contribuera à la transparence des informations adressées à leurs mandants. Cependant, cette option n'est pas disponible dans tous les pays, comme ceci a été rappelé lors du débat général de l'Assemblée générale. Si les délibérations des Nations Unies sont vraiment menées au nom des peuples du monde, ceux-ci doivent avoir la possibilité de suivre ces débats. Dans cette perspective, un événement conjoint est prévu pour les Deuxième et Troisième Commissions, qui sera consacré à l'utilisation du haut débit et des technologies de l'information et des communications (TIC) pour atteindre les objectifs en matière de développement social et économique ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Organisation des travaux (A/67/250, A/C.3/67/1, A/C.3/67/L.1 et A/C.3/67/L.1/Add.1/Rev.1)

2. **Le Président** dit que la lettre du Président de l'Assemblée générale concernant les questions renvoyées à la Troisième Commission figure dans le document A/C.3/67/1. La liste des documents publiés au titre des divers points de l'ordre du jour se trouve dans le document A/C.3/67/L.1/Add.1/Rev.1. Rappelant les directives au sujet de la conduite des travaux de la Commission énoncées dans le chapitre II du document A/66/250 et la disposition du paragraphe 25 dudit document à propos de la transmission de toutes les réunions officielles sur le Web, le Président souligne combien il est important de respecter la ponctualité et le temps imparti pour les interventions et les droits de réponse ainsi que les délais pour présenter des propositions et s'inscrire sur la liste des orateurs.

3. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) signale certaines modifications du programme de travail (A/C.3/67/L.1) et appelle l'attention des délégués sur les changements apportés à la documentation présentée à la Commission et figurant dans le document A/C.3/67/L.1/Add.1/Rev.1.

4. **Le Président** propose que la Commission se conforme au calendrier dans la mesure du possible afin de tirer le meilleur parti du temps et des ressources dont dispose la Commission, étant entendu que des aménagements seront effectués selon qu'il conviendra. Les délégations qui seront à l'origine de projets de propositions en informeront le Secrétaire de la Commission ou un membre du Bureau et celles qui se portent coauteurs de projets de résolutions nécessitant de longues négociations devront les préparer le plus tôt possible et s'en tenir scrupuleusement aux dates butoirs. Comme le veut la pratique établie, la Commission tiendra une liste évolutive des orateurs et les délégations devront être prêtes à prendre la parole plus tôt que prévu, si besoin est. Tout orateur absent au moment prévu pour sa prise de parole sera placé à la fin de la liste à moins qu'un changement d'horaire ait été convenu en temps utile avec une autre délégation. Les déclarations seront limitées à 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États et 7 minutes pour celles qui s'expriment au nom de leur pays uniquement.

5. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) donne lecture de la liste des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, des présidents des organes créés par traité et des groupes de travail, des experts indépendants et des représentants spéciaux du Secrétaire général qui présenteront des rapports à la Commission au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

6. **Le Président** dit qu'il suppose que, conformément à la pratique établie, la Commission entend inviter les experts mandatés au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, les présidents des organes conventionnels et les autres personnes concernées, à soumettre leur rapport à la Commission et à entrer en relation avec elle.

7. *Il en est ainsi décidé.*

8. **Le Président** déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux annoncée dans les documents A/C.3/67/L.1 et

Add.1/Rev.1, telle que modifiée oralement par le Secrétaire, sous réserve de révision.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Point 131 de l'ordre du jour : Planification des programmes

10. **Le Président** dit que la Commission examinera le programme 20 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, qui se trouve dans le document A/67/6 (Prog. 20) et donnera suite. Le Comité du programme et de la coordination n'a pas été en mesure d'achever l'examen des modifications proposées par les délégations et ses conclusions et recommandations sont énoncées dans le document A/67/16. Le Président a nommé deux modérateurs chargés d'animer les consultations informelles : M. de Léon Huerta, du Mexique, et M. Monzer Selim, d'Égypte.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/67/179)

b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (A/67/61-E/2012/3, A/67/211 et A/67/153)

c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (A/67/188)

11. **M. Wu** Hongbo (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la Commission doit impérativement trouver des solutions concrètes aux difficultés qui perdurent en matière de développement social et de droits de l'homme. Alors qu'approche à grands pas la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, plusieurs objectifs ont été réalisés et des progrès notables accomplis dans de nombreux domaines. Sans sous-estimer la portée de ces avancées, il faut néanmoins reconnaître que des problèmes multiformes persistent. Des inégalités croissantes lèsent les groupes vulnérables : les jeunes représentent 40 % des 200 millions de personnes sans emploi dans le monde, et les femmes, les autochtones, les enfants et les personnes âgées continuent à pâtir de manière disproportionnée des répercussions socioéconomiques des crises mondiales.

12. Comme on s'est accordé à le reconnaître à la Conférence de Rio sur le développement durable (Conférence Rio +20), un développement équitable et solidaire ne saurait se faire sans perspectives. Il convient de prendre des mesures décisives pour créer des débouchés de façon durable; des solutions originales s'inspirant du modèle d'entreprise coopérative pourraient stimuler l'emploi des jeunes en particulier. Il faut absolument concevoir des politiques sociales et économiques qui tiennent compte des droits et des intérêts des femmes. Il importe au plus haut point de s'attaquer aux inégalités ressenties par les groupes vulnérables en garantissant l'accès aux droits élémentaires et en mettant véritablement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que des initiatives comme le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. De plus, il faut à tout prix maintenir des régimes de protection sociale efficaces, car ils stabilisent l'économie et amortissent les effets de la récession.

13. La priorité demeure l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 mettra à profit les succès et les expériences acquises dans le cadre des objectifs du Millénaire, et s'appuyant sur les suggestions de tous les partenaires, conservera comme clef de voûte le développement durable et sa dimension sociale. L'intervenant attend avec beaucoup d'intérêt les orientations de la Commission quant à ce programme de développement.

14. **Mme Bas** (Directrice de la Division des politiques sociales et du développement au Département des affaires économiques et sociales), présentant les rapports du Secrétaire général au titre des points 27 a), b) et c) de l'ordre du jour, dit que le rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/67/179) donne un aperçu des débats de la Commission du développement social lors de sa cinquantième session. Le rapport a constaté que l'objectif visant à l'élimination de la pauvreté et de la faim a été atteint à l'échelon mondial, mais que les progrès sont irréguliers, nombre de régions et de pays étant à la traîne en raison de l'accroissement des

inégalités, de l'insuffisance de la création d'emplois et de la productivité agricole ainsi que des effets des changements climatiques. L'incidence des récentes crises mondiales met en lumière l'urgente nécessité de politiques plus efficaces qui donnent des moyens d'agir. De surcroît, il est indispensable que les pays veillent à la cohérence des politiques sociales et économiques et mobilisent davantage de ressources, qui leur permettraient d'augmenter les dépenses publiques dans le secteur social et de construire une économie plus apte à rebondir. Les pays et les partenaires de développement devraient également étudier des moyens de mieux tirer parti de l'aide publique au développement et d'améliorer les mécanismes en place pour aller dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. L'objectif premier des politiques macroéconomiques doit être de créer des emplois productifs et un travail décent. Il serait bon que les gouvernements envisagent d'établir un socle de protection sociale, qui garantirait un accès universel à la protection sociale, et tentent de résoudre les problèmes que constituent l'inégalité, la discrimination et l'exclusion sociale, en faisant participer à la prise de décisions tous les segments de la société, notamment les groupes défavorisés.

16. Le rapport sur les progrès faits dans l'application des politiques et programmes relatifs aux personnes handicapées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (A/67/211) fait ressortir l'importance de la Réunion de haut niveau convoquée par l'Assemblée générale en 2013 sur un programme de développement tenant compte de la question du handicap, dont le but sera de promouvoir la prise en compte systématique du handicap dans le programme de développement ainsi que pour l'après-2015 un cadre de développement qui n'exclut pas les handicapés. Le rapport recense certains domaines d'action prioritaires et recommande la participation active des personnes handicapées comme préalable à un développement durable, équitable et sans laissés-pour-compte.

17. Le rapport sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/67/61-E/2012/3) conclut que l'isolement et l'âgisme sont les principaux obstacles à l'intégration sociale des personnes âgées et recommande une démarche plus coordonnée qui permettrait à ces personnes de continuer à prendre part au développement socioéconomique. Le rapport, qui préconise l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de la famille ainsi que la mise en commun des meilleures pratiques, explique l'intérêt qu'il y a à mettre l'accent sur la famille dans les activités de développement et plaide pour l'extension des prestations familiales. Les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à se conformer aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour assurer un équilibre entre travail et vie de famille.

18. Le rapport sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/67/188) met en relief un certain nombre d'éléments essentiels à l'édification d'une société dans laquelle les personnes âgées seraient complètement intégrées et auraient la possibilité de participer réellement au développement.

19. **M. Llopart** (Chef du Bureau des Volontaires des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations émises dans les résolutions 63/153 et 66/67 (A/67/153), dit que le rapport passe en revue l'ensemble des progrès accomplis, attire l'attention sur la publication du premier Rapport sur la situation du volontariat dans le monde et fournit des détails sur les activités entreprises en 2011 pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires.

20. Le rapport, rédigé grâce aux informations communiquées par 10 organismes des Nations Unies et une enquête publique mondiale réalisée en ligne auprès des divers acteurs concernés, se concentre sur quatre domaines clefs : la reconnaissance et la promotion; la facilitation; l'établissement de réseaux; et l'intégration du volontariat. Il indique que le mouvement qui s'est accéléré dans ces domaines a renforcé la tendance encourageante consistant à inclure le volontariat dans les stratégies de développement. Il est entendu qu'on ne pourra pas atteindre les objectifs de développement mondial sans le bénévolat des individus et des collectivités. Le premier Rapport sur la situation du volontariat dans le monde a bien montré les retombées positives du volontariat, que le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) estime être une ressource renouvelable appréciable, bien qu'elle ne retienne guère l'attention, pour régler les plus grands problèmes liés à la paix et au développement, tels que l'atténuation de la pauvreté et un développement solidaire et durable.

21. Ce rapport propose certaines recommandations fondamentales relatives au volontariat, dont la nécessité d'intensifier les efforts pour nouer un dialogue avec les milieux universitaires et la société civile; faciliter le volontariat à l'échelle nationale; garantir la protection et la sécurité des volontaires; promouvoir et favoriser le volontariat Sud-Sud et le volontariat national des expatriés; lancer un corps mondial de jeunes volontaires, multiplier les programmes de volontariat pour la jeunesse et contribuer au fonds d'affectation spéciale pour les VNU; incorporer le volontariat dans les programmes d'études; accorder la priorité à l'appui gouvernemental pour les cadres de gestion des catastrophes qui intègrent la contribution des volontaires; introduire l'action volontaire dans les politiques et programmes destinés à prévenir et régler les conflits; encourager les secteurs public et privé à apporter leur soutien; apprécier à sa juste valeur le rôle des volontaires dans la mission et l'action des Nations Unies; et inscrire l'influence du volontariat sur le bien-être comme indicateur de progrès dans le programme de développement durable au-delà de 2015.

22. Certes, le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires a imprimé un nouveau souffle à la défense du volontariat et à l'importance qu'il occupe dans le développement, mais il est indispensable de continuer à braquer les projecteurs sur les quatre domaines clefs. Si une feuille de route était tracée pour une décennie des Nations Unies sur le volontariat, elle servirait de modèle à d'autres initiatives coordonnées pour consolider les alliances nationales, régionales et mondiales ainsi que les réseaux de volontaires et de partenaires.

23. **M. Mourad** (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'en dépit de progrès sensibles réalisés dans plusieurs domaines, des efforts plus importants s'imposent pour parvenir aux objectifs communs en matière de développement social. Le rapport du Secrétaire général a montré que la mise en pratique des trois principales idées maîtresses du Sommet mondial pour le développement demeure un défi permanent à l'échelle mondiale, et le Groupe partage entièrement les recommandations préconisant des actions urgentes et plus efficaces. Les multiples crises mondiales interdépendantes et les problèmes posés par les changements climatiques suscitent particulièrement l'inquiétude, car tous entraînent des conséquences négatives profondes pour le développement social et compromettent encore davantage la concrétisation des objectifs convenus sur le plan international.

24. Au vu de ces difficultés persistantes, la mise en œuvre des engagements pris au Sommet est plus urgente que jamais. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur volonté d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ainsi que d'autres initiatives en faveur du développement social adoptées par l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire. Ils jugent satisfaisant le document de synthèse de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

25. La collaboration de la communauté internationale et des partenaires de développement est vitale pour la réalisation des objectifs en matière de développement. Le Groupe des 77 et la Chine réclament donc un renforcement de la coopération internationale et le respect de la parole donnée par les pays développés en ce qui concerne l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'appui technique. Ils exhortent une fois de plus la communauté internationale à prendre des mesures supplémentaires appropriées pour lever les obstacles à la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous domination coloniale ou occupation étrangère, qui sont préjudiciables à leur développement économique et social.

26. Il convient de prêter une attention particulière aux personnes handicapées et de prendre des dispositions pour promouvoir leurs droits. La Réunion de haut niveau qui doit se tenir pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en 2013 offrira une occasion précieuse d'examiner la politique de développement du point de vue du handicap et de raffermir l'obligation de garantir les droits, l'insertion et l'autonomisation des handicapés.

27. Il faudrait également mettre en place des politiques et des initiatives ciblées avec précision pour faire face au vieillissement de la population et à la discrimination, la violence et la pauvreté dont sont souvent victimes les personnes âgées. Le Groupe des 77 et la Chine se déclarent très préoccupés par les coupes effectuées dans les dépenses sociales par de nombreux États Membres en raison de la crise financière mondiale, qui se font au détriment de la protection sociale offerte aux personnes âgées. Il est

urgent de réagir pendant la présente session pour accélérer l'exécution du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement.

28. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la place qui est toujours faite aux jeunes et invitent les États Membres, le système des Nations Unies et les parties intéressées à donner effet, sans réserve, aux recommandations formulées dans le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle. Ils font aussi remarquer avec satisfaction que depuis la proclamation de l'Année internationale de la famille en 1994, la communauté internationale a entrepris diverses activités et missions à l'appui de ces objectifs. Les activités prévues pour l'observation du vingtième anniversaire doivent permettre de renforcer les politiques et programmes nationaux axés sur la famille. De la même manière, le Groupe des 77 et la Chine voient d'un bon œil l'action menée dans le cadre de l'Année internationale des coopératives et appellent tous les acteurs concernés à populariser les coopératives et à faire prendre conscience de ce qu'elles apportent au développement social et économique.

29. **M. Tommo Monthe** (Cameroun), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'en ce qui concerne les personnes handicapées, la deuxième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du développement social, qui a eu lieu en novembre 2010, a conduit à un ensemble de décisions ministérielles comprenant des directives claires assorties de résultats mesurables. Qui plus est, la Décennie africaine des personnes handicapées (1999-2009) a redonné de l'élan à l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées adopté par l'Assemblée générale le 3 décembre 1982 et a consolidé la coopération régionale dans les domaines visés par les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Toutes les parties prenantes, aussi bien dans le secteur public que privé, de même que les organisations internationales et les organismes des Nations Unies, doivent permettre d'assurer la pleine participation, l'égalité et la démarginalisation des handicapés sur le continent africain. Aujourd'hui, seulement 1 à 2 % des Africains handicapés ont accès à l'éducation et à des services de soins ou de réadaptation, et nombre d'entre eux, notamment ceux qui sont dans des zones rurales, ont toutes les peines du monde à survivre du fait de l'absence d'aide et de ressources. Par conséquent, la Décennie africaine des personnes handicapées a été prolongée jusqu'en 2019. D'autre part, la Commission de l'Union dressera le bilan du Plan d'action de l'Union africaine pour la Décennie des personnes handicapées afin de prendre en compte les problèmes nouvellement apparus concernant le handicap et un examen à mi-parcours de la Décennie sera effectué en 2014.

30. La période 2009-2018 a été déclarée Décennie africaine de la jeunesse africaine dans le but de défendre la cause de la jeunesse de tout le continent, de stimuler les investissements dans des programmes de développement pour la jeunesse et d'amplifier le soutien au développement et à la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse. Au cours de l'Année de la jeunesse africaine en 2008, les pays africains ont établi des programmes de formation informels dans les États sortant d'un conflit, renforcé les organisations de jeunes en redynamisant l'Union panafricaine de la jeunesse et élaboré un plan d'action pour promouvoir l'épanouissement des jeunes en appliquant réellement la Charte africaine de la jeunesse, promulguée en 2006. Malgré ces initiatives, les jeunes sont toujours marginalisés sur le marché de l'emploi en Afrique car les pays peinent à créer des emplois pour une population de plus en plus importante.

31. Comme le prévoient le Cadre d'action de l'Union africaine et le Plan d'action sur le vieillissement en Afrique adoptés en 2002, les États membres ont commencé à mettre sur pied des politiques nationales à l'intention des personnes âgées pour améliorer leur vie et les impliquer dans les discussions les concernant, de sorte que les politiques soient conçues en fonction de la situation du pays. Par ailleurs, des campagnes de communication périodiques permettraient d'attirer les ressources nécessaires à l'exécution des promesses.

32. Le développement social reste l'une des priorités de l'Afrique, comme le montre le Cadre de politique sociale pour l'Afrique adopté en 2009. Sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les États africains poursuivent le développement social et économique du continent; le Groupe incite ses partenaires à décupler leurs efforts à ces fins.

33. Enfin, de l'avis de son Groupe, les groupes régionaux, notamment ceux qui sont représentés par les

États membres, devraient prendre la parole devant les groupes régionaux qui assurent leur propre représentation. Les échanges de vues à ce sujet ne seront pas interrompus.

34. **M. Haniff** (Malaisie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association s'emploie à créer d'ici 2015 une communauté qui privilégie la dimension humaine et réponde à l'intérêt général en vue d'améliorer la qualité de la vie en se fondant sur les principes du développement durable. Pour ce faire, le schéma directeur de la communauté de l'ASEAN pour les questions socioculturelles a dégagé sept domaines d'action prioritaires, à savoir la réduction de la pauvreté, le traitement des effets néfastes de l'intégration et de la mondialisation, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé et la lutte contre les maladies transmissibles.

35. Les actions engagées par l'ASEAN pour faire prévaloir la justice sociale et incorporer les droits des individus dans les politiques et dans toutes les sphères de la vie visent à garantir le respect des droits des groupes défavorisés et vulnérables, défendre les droits des ouvriers migrants et accentuer la responsabilité sociale des entreprises. À la huitième Réunion des hauts responsables de l'ASEAN qui vient de se tenir, consacrée à la protection sociale et au développement, les États membres ont pris la résolution de renforcer la coopération et d'échanger les informations et les expériences pour mieux prendre en considération les problèmes qui touchent les groupes défavorisés. Parmi les autres initiatives récentes, on peut citer l'adoption du Cadre stratégique de l'ASEAN pour la protection sociale et le développement (2011-2015), la proclamation de la Décennie des personnes handicapées (2011-2020) et l'adoption de la Déclaration de Bali sur le renforcement du rôle et de la participation des personnes handicapées à la communauté de l'ASEAN en 2011.

36. À la neuvième Réunion des responsables de l'ASEAN et du Japon sur les sociétés à visage humain, qui s'est déroulée en octobre 2011, les membres ont décidé de chercher des solutions globales aux problèmes que rencontrent les groupes vulnérables et d'encourager la participation active de toutes les parties prenantes de façon que les personnes âgées et les handicapés puissent continuer à apporter leur pierre au développement social et économique grâce à une totale intégration. Des partenariats ont été établis entre les gouvernements, des organismes du secteur privé et la société civile, ce qui témoigne de la prise de conscience que les groupes vulnérables doivent être représentés à tous les niveaux de la société pour satisfaire aux obligations imposées par les principes directeurs tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

37. À la septième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la jeunesse, qui s'est tenue en 2011, les pays membres de l'ASEAN ont entériné la proposition de la Malaisie de mettre au point un programme de volontariat pour les jeunes, destiné à offrir des possibilités de travail bénévole qui serait utile pour faire progresser les collectivités locales de toute la région et ferait ainsi du volontariat un instrument de développement social. D'autres avancées ont eu lieu sur la question de la jeunesse lors du Forum de la jeunesse d'ASEAN, en avril 2012, qui a permis de cerner des domaines prioritaires dans lesquels les jeunes pourraient s'investir plus activement pour créer de la prospérité.

38. **Mme Rambally** (Sainte-Lucie), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les pays des Caraïbes ont des difficultés à atteindre les objectifs en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté à cause des effets des changements climatiques, qui constituent la plus grande menace pesant sur leur intégrité territoriale, leur viabilité et leur survie. L'éradication de la pauvreté est indissociable de l'intégration sociale, du plein emploi et d'un travail décent pour tous. Il est donc crucial d'élaborer des politiques macroéconomiques et sociales pour créer des emplois productifs et un travail digne pour tous, principal moyen de passer de la pauvreté à une croissance économique soutenue. Il est également nécessaire de ne pas renoncer aux programmes de protection sociale, d'augmenter les investissements dans l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures, et de mobiliser des ressources nationales, qui viendront s'ajouter à l'aide publique au développement. Les objectifs en matière de développement social ne pourront être réalisés qu'en donnant aux groupes vulnérables les moyens de se prendre en charge et en les impliquant dans les processus décisionnels.

39. Les pays des Caraïbes ont adopté une série d'initiatives permettant d'inclure les objectifs du Millénaire dans le développement national et le progrès social et économique, bien que les crises alimentaire et

énergétique des années 2007-2008 aient engendré des revers. Par exemple, le taux de chômage élevé met en péril la stabilité sociale. C'est pourquoi les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes se sont prononcés en faveur d'un programme d'investissement pour les Caraïbes destiné à favoriser la stabilisation, la croissance et une production concurrentielle. La CARICOM a également coordonné les efforts nationaux pour s'atteler aux problèmes sociaux liés au changement climatique, à l'éducation et à la santé.

40. La CARICOM s'attache véritablement à consolider les partenariats et le dialogue avec les jeunes, ceux-ci étant des agents du développement, de la lutte contre l'exclusion sociale, de la tolérance et de la paix. La Journée de la jeunesse caribéenne a été observée le 1er octobre 2012 dans le cadre du Plan d'action pour le développement de la jeunesse des Caraïbes (2012-2017), conçu pour faire éclore une jeunesse sûre, fortement appréciée et responsabilisée, qui exploitera son potentiel et apportera sa part à une communauté caribéenne durable. Une autre initiative, le Programme « Jeunes ambassadeurs », a pour objet de faciliter la participation des jeunes aux décisions régionales. En outre, des échanges de haut niveau entre les dirigeants des mouvements de jeunes de la CARICOM et ceux de l'Union des nations de l'Amérique du Sud ont eu lieu en juin 2012 avec l'intention d'accroître la participation des jeunes au développement.

41. Au vu de la transition démographique qui s'opère, la CARICOM a adopté la Charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement en 1999 comme stratégie systématique et coordonnée assurant la santé, une complète intégration et la participation des personnes âgées dans les sociétés et l'économie des Caraïbes. Des mesures sont également prises au niveau national pour que les personnes âgées bénéficient d'un environnement favorable. Quant aux personnes handicapées, la CARICOM œuvre en faveur d'une collaboration avec les parties intéressées. La Charte de la société civile pour la Communauté des Caraïbes garantit les droits des handicapés et les pays de la CARICOM s'évertuent à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à en surveiller l'application.

42. Enfin, la CARICOM s'apprête à célébrer le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. Ses pays membres s'efforcent, aux niveaux national, régional et mondial, d'accélérer le rythme de la croissance sociale durable pour le bien des habitants de toute la région caraïbe.

43. **M. Ntwaagae** (Botswana), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit qu'une plus grande intégration est l'un des principaux objectifs du plan stratégique de la région pour un développement socioéconomique continu et une amélioration du bien-être et de la qualité de vie. Cependant, les efforts qui sont déployés pour traduire dans les faits les objectifs de développement social sont toujours freinés par les conséquences de la crise économique et financière mondiale, de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques. La pauvreté dans la région est particulièrement alarmante parmi les groupes vulnérables et, pour essayer d'éliminer ce fléau, tous les pays de la Communauté ont placé la réduction de la pauvreté au centre de leurs politiques et plans nationaux de développement. Les initiatives régionales comprennent le Plan stratégique indicatif de développement régional de développement et la Déclaration de 2008 de la SADC sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Les États membres de la SADC ont également mené à bien un ensemble d'initiatives destinées à favoriser la stabilité macroéconomique et une croissance économique soutenue, alliées à une amélioration des services sociaux. En août 2010, ils ont approuvé la création d'un observatoire de la pauvreté afin de suivre les progrès de la région sur la voie de l'éradication de la pauvreté.

44. La productivité agricole et le développement rural sont indispensables pour soutenir la croissance économique et améliorer la qualité de vie dans les zones rurales, assurer la sécurité alimentaire et bâtir des marchés plus solides qui peuvent résister aux chocs. En conséquence, les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe demandent instamment aux États membres de prendre des dispositions pour garantir durablement la sécurité alimentaire conformément à la Déclaration de Dar es Salam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

45. L'ampleur du chômage, notamment chez les jeunes, a poussé les pays de la SADC à donner la priorité à la création d'emplois et à l'amélioration de l'accès à l'enseignement scolaire, à des programmes de formation et au travail indépendant, ainsi qu'à l'adoption de politiques et de programmes visant à

établir, renforcer et étendre les systèmes de protection sociale. Sur le plan de la santé, des mesures supplémentaires sont souhaitables pour venir à bout de l'épidémie de VIH/sida, qui demeure un défi majeur dans la région de la SADC et requiert des réponses audacieuses à tous les niveaux.

46. Les efforts accomplis pour se saisir des problèmes des handicapés s'intensifient dans la région et de nombreux États membres de la SADC ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, tandis que d'autres font tout pour parvenir à cet objectif. Il convient de défendre les droits des handicapés et d'intervenir pour qu'ils figurent dans le programme de développement. Enfin, la région de la SADC salue l'appui constant apporté par la communauté internationale à l'action menée pour éliminer la pauvreté, surtout parmi les groupes vulnérables.

47. **M. Mayr-Harting** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant au nom de la Croatie, pays en voie d'adhésion; de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro, et de la Serbie, pays candidats; de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi qu'au nom de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la reprise économique et le développement social vont de pair et que par conséquent la politique de l'emploi et la politique sociale doivent être couplées. La stratégie Europe 2020 a jeté les bases pour une reprise robuste et plus équilibrée de manière à sortir de la crise, et a pour objectif d'ériger un nouveau modèle économique et social plus viable et solidaire. Dans le cadre de cette stratégie, la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été créée afin que des millions de citoyens de l'Union européenne échappent à la pauvreté et à l'exclusion sociale d'ici 2020.

48. Les efforts des gouvernements pour remplir les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être stratégiques, novateurs et s'appuyer sur un vaste programme de développement social qui s'accompagne d'une amélioration de la situation sanitaire et d'investissements en capital humain. Le développement social comporte une dimension sociale, économique et environnementale. Il faut que l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation et la promotion de la femme soient au cœur du développement social et économique. Les États membres de l'Union européenne continueront donc à collaborer avec les autres gouvernements afin de se faire les défenseurs de la parité, et avec l'Organisation internationale du Travail afin de militer pour une protection sociale et un travail décent pour tous.

49. Les États membres doivent poursuivre leur application du Programme d'action mondial pour la jeunesse aux niveaux national, régional et international. Au titre de la Stratégie de 2009 de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et de l'initiative « Jeunesse en mouvement », les États membres de l'Union européenne s'emploient à tenter d'apporter des réponses aux graves difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes pour accéder au marché du travail. Ils s'efforcent également de remédier aux problèmes qui touchent les personnes âgées et les handicapés. Plus des trois quarts des États membres de l'Union européenne ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapés et la Commission européenne est en train de mettre en œuvre la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, destinée à écarter les nombreux écueils auxquels se heurtent les personnes handicapées.

50. **M. Gálvez** (Chili), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que la Communauté a la ferme volonté de promouvoir l'intégration sociale et la lutte contre l'exclusion, l'une des trois composantes essentielles et interdépendantes du développement social, parallèlement à l'éradication de la pauvreté, au plein emploi productif et au travail décent pour tous. Cela étant, il est impérieux que tous les gouvernements et les sociétés prennent des engagements forts, associés à la reconnaissance universelle de tous les droits de l'homme, parmi lesquels le droit au développement et à l'égalité. Les bienfaits de la croissance économique doivent être répartis plus équitablement et l'accès aux services universels de base amélioré. Des stratégies de développement intégrées devraient répondre aux besoins humains fondamentaux et des dispositifs devraient être mis en place pour vaincre la pauvreté.

51. Il est primordial que la crise économique et financière mondiale n'entraîne pas une réduction des financements pour le développement et de l'aide publique au développement. Dans le sillage de la crise, il serait bon que les États continuent à centrer leurs efforts sur la création d'emplois convenables, notamment pour les jeunes et les personnes âgées, et

que les politiques continuent de garantir un investissement social minimum dans la santé et l'éducation. Les régimes de protection sociale revêtent une importance capitale dans le combat contre la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités persistantes. Il conviendrait aussi que la communauté internationale poursuive ses actions concertées aux niveaux multilatéral et régional de façon à surmonter la crise alimentaire et favoriser le développement rural et la production agricole en vue de combattre la faim et la pauvreté, qui constituent les pires violations des droits de l'homme. En particulier, les pays développés sont sollicités pour faciliter l'accès aux marchés d'exportation des pays en développement, réduire encore le poids de la dette extérieure et favoriser les investissements étrangers directs ainsi que le transfert de technologie.

52. À propos des personnes âgées, il serait bon que la communauté internationale se soucie davantage du vieillissement de la population, notamment de la promotion et la défense des droits des personnes âgées. Elle devrait également s'interroger sur la prévalence grandissante des maladies non transmissibles, qui frappent les pays du monde entier mais surtout les pays en développement et les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Des mesures nationales et internationales permettant de promouvoir le travail décent et d'éliminer la pauvreté doivent embrasser les principes d'égalité, d'insertion et d'intégration sociale de tous les groupes vulnérables ou marginalisés, ainsi que la problématique hommes-femmes. Le plein emploi pour les femmes, y compris dans les régions rurales, est indispensable pour parvenir à un développement économique et social tous azimuts. Des politiques en faveur des jeunes sont tout aussi importantes et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'emploiera à instaurer un programme d'envergure pour les jeunes à l'échelon régional et international.

53. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes approuve l'adoption de la résolution 66/296 de l'Assemblée générale sur l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui aura lieu en septembre 2014. Elle se fait également le chantre de la totale participation et intégration sociale, politique, économique et culturelle des personnes handicapées. Au sujet de la migration, la coopération internationale, régionale et bilatérale et le dialogue sont nécessaires, afin que soient garantis les droits fondamentaux de tous les migrants. Enfin, le caractère pluridimensionnel de la pauvreté signifie que les pays ont besoin de stratégies nouvelles et rationnelles pour traduire en actes les objectifs du Millénaire pour le développement.

La séance est levée à 13 h 10.